

ENTRE NOUS



La LETTRE du Maire Actualité trimestrielle

N° 62 - MAI 2016

Mes Chers Concitoyens,

Notre budget 2016 a été voté le 11 avril dernier et cet acte fort de l'année pour les collectivités territoriales nous permet d'engager des travaux utiles à tous même si d'aucuns remettent en cause la pertinence de certains investissements. C'est bien entendu leur droit comme c'est le devoir de la majorité de respecter le contrat pour lequel elle a été élue.

Nous allons poursuivre cette année le programme pluriannuel concernant l'accessibilité des personnes handicapées dans tous les lieux publics. La construction de salles à caractère social et de locaux complémentaires dont un pour la Protection Maternelle et Infantile si nous avons des subventions du Département, va débuter en ce mois de mai. Les mois qui viennent verront également la mise en chantier d'un local digne de ce nom pour le club de pétanque à qui promesse avait été faite il y a déjà plusieurs années. La parole politique a pour nous un sens. Sinistrés par une crue du Frahaut puis entretenus à minima ensuite au cours des années, les courts intérieurs de Tennis vont être remis à neuf pour ce qui concerne les surfaces de jeu. Nous poursuivrons aussi des investissements utiles dans les écoles, celles-ci étant prioritaires dans nos actions dès lors qu'il s'agit des apprentissages de base et du bien-être des enfants à l'école grâce à de bons équipements. Nos efforts se poursuivront également dans la recherche d'économies d'énergies.

La diminution des dotations de l'Etat étant encore très importante cette année, la recherche d'économies de fonctionnement est plus que jamais d'actualité et la gestion des personnels en fera partie. Nous en discutons lors de nos rencontres en Comité Technique Paritaire et nous répondons avec transparence et responsabilité aux questions posées. Les associations ont été concernées également par la rigueur budgétaire qui s'impose mais aucune d'entre elles n'aura à souffrir de la situation compte tenu notamment de leur fond de roulement. Jamais depuis que je suis Maire une association n'a été mise en cessation d'activité du fait de la municipalité et ce n'est pas aujourd'hui ni demain que ça arrivera. Cela étant, créer une nouvelle activité ou manifestation n'entraînera pas forcément un accompagnement financier par la municipalité car aucune subvention n'est de droit. On voit bien d'ailleurs comment le Conseil Départemental a procédé dès lors que lui aussi a été atteint par les baisses de dotation de l'Etat. N'ayant plus la compétence générale, cette disposition l'arrange bien. Mais une chose est certaine, il n'y aura pas substitution de la commune pour combler les carences des autres collectivités.

Au premier juillet 2016, la Communauté Urbaine du Grand-Nancy va se transformer en Métropole du Grand-Nancy. J'ai souhaité que vous soyez apportés dès à présent des éléments de compréhension par le biais de 4 pages que vous trouverez dans cette lettre " Entre Nous ".

Le nouveau statut métropolitain est très important pour le Grand-Nancy afin de construire un pôle d'équilibre dans la grande région par rapport à STRASBOURG. Nous devenons la quinzième Métropole de France et il n'y en aura pas d'autre à en croire le Ministre BAYLET venu le 22 avril dernier nous apporter un original du décret signé par le Premier Ministre.

Faire Métropole nous oblige vis-à-vis des 266 000 habitants du Grand-Nancy mais gérer la ville de Laneuville et La Madeleine nous oblige aussi vis-à-vis de ses 6 400 habitants aujourd'hui et plus demain car les aménagements sur Sainte-Valdrée vont se poursuivre dans les mois qui viennent.

Bonne lecture à toutes et à tous et à bientôt lors de nos rendez-vous citoyens dans vos quartiers, au Conseil des Sages ou ailleurs à chaque occasion qui se présentera.

Serge BOULY, votre Maire.

LANEUVEVILLE - DEVANT - NANCY

E
d
i
t
o
r
i
a
l
e

Emmanuelle LUDWIG - Jean-Yves JOINEAU - Danièle HUEL -
Evelyne LEURET - Brigitte RICCI

Réponse au Groupe Majoritaire

La lecture du tract de la liste Réussir Notre Ville nous amène à constater que la majorité de droite utilise les vieilles recettes basées sur la dérision et la déformation des propos tenus par son opposition et en ciblant des personnes nominativement. Nous en prenons bonne note et laissons à nos concitoyens le soin d'apprécier ces propos et leur tonalité. En outre, nous ne sommes pas persuadés, qu'ils soient partagés par l'ensemble des élus de la majorité... enfin, nous l'espérons...

Pour des débats démocratiques ... et respectueux ...

Nous tenons à préciser à tous nos concitoyens que nous n'avons pas de chef qui pense et décide de façon unilatérale, mais une porte-parole en la personne d'Emmanuelle Ludwig et qu'il est donc totalement inutile de l'attaquer personnellement car toutes nos décisions sont débattues et prises à la majorité. Un peu de respect de la part de la majorité à l'égard des élus d'opposition ne nuirait aucunement au débat, c'est un principe auquel nous continuerons à rester attachés et que nous aimerions voir la majorité adopter à l'avenir pour le plus grand bien de la démocratie locale.

De plus, il est aisé de critiquer nos positions quand celles-ci ne peuvent être basées que sur les informations partielles et incomplètes des projets que vous envisagez... En témoignent les incohérences et les lacunes du projet de vidéosurveillance prévue sur la commune... On nous parle de cambriolages alors que les caméras seront placées devant les édifices publics (information donnée par le maire...).

Enfin, nous voudrions simplement faire remarquer à la majorité qu'il est plus aisé de participer à toutes les commissions et autres rendez-vous quand on dispose de 24 élus plutôt que de 5 élus tous actifs et bénévoles, qui doivent alors faire des choix car ne pouvant se démultiplier et n'étant pas doté du don d'ubiquité pour être partout tout le temps. Leurs actions pour la communauté sont plus discrètes mais non moins utiles : membres d'associations, donneurs de sang et plaquettes, sauveteurs de proximité, porteur de projet auprès de la municipalité,...

Les Bolchéviques, le retour...

Pour conclure, nous souhaitons que la majorité sorte également de la caricature qui est faite en permanence de son opposition, car ce n'est pas en nous peignant en rouge, un couteau entre les dents que le débat y gagnera en qualité et en hauteur de vue.

Alors, à l'avenir, souffrez que soient critiqués vos choix et que votre opposition se revendique de Gauche, un courant de pensée large, divers, ouvert et pluriel.

Enfin, nous ne sommes pas hostiles aux adeptes de la pétanque mais le budget du local prévu, qui a subi une augmentation de 83% sans justification claire, nous paraît encore une fois contraire aux préceptes d'économie que la liste de la majorité réalise sur nombre d'autres postes de dépenses

Les tirades et autres effets de style du plus bel effet politique ne sont que des parades et des leurres à des interrogations légitimes et pour lesquelles les habitants de notre commune méritent de vraies réponses, un vrai débat.

Droit de réponse du Maire à la tribune de l'opposition

Le groupe majoritaire "Réussir Notre Ville" a décidé de répondre à une publication du "Bec Sale" et non pas à la minorité municipale. L'en tête de notre tract "Pan sur le Bec" est en ce sens très explicite et sans confusion avec le débat démocratique qui a toute sa place au sein des commissions et du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS TOUJOURS TRÈS ACTIF AU FIL DU TEMPS

Né d'une volonté de la majorité et d'ailleurs inscrit au programme électoral de 2007, le Conseil Municipal des Enfants dans sa forme actuelle a vu le jour en 2009. Il a pour but de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement, à la solidarité, à la citoyenneté mais aussi à la vie municipale.

Il existe plusieurs façons d'organiser un Conseil Municipal d'Enfants, le parti pris a été de calquer le fonctionnement sur le conseil des adultes.

Les petits élus sont au nombre de 24, en place pour deux ans, autant de CM1 que de CM2 et évidemment en respectant la parité. Le C.M.E. est renouvelé pour moitié tous les ans, les élections étant organisées par les enseignants.

Le 1er conseil de l'année est traditionnellement consacré à installer les élus dans 2 commissions (Environnement et Sports-Loisirs-Civisme), mais aussi à l'élection du président ou de la présidente. Pour cette session 2015-2016 la Présidente est : Maylis CANTINEAU de l'Ecole du Centre

Les 2 commissions se réunissent régulièrement et prévoient les activités de l'année. Depuis sa création, les enfants ont par exemple planté des arbres en hommage aux victimes des attentats, ils ont récolté du miel avec un apiculteur, organisé les 3 h de la natation, récupéré des lunettes inutilisées pour l'association humanitaire No Na Mé ou vendu des livres au profit des enfants hospitalisés, mais également d'autres manifestations sportives, culturelles ou sociales. Ils sont aidés en cela par le service des sports, l'O.M.S., les services techniques, des associations sportives, des bénévoles de la commune mais aussi par les élus adultes toujours présents à leurs côtés. Encore quelques actions à réaliser jusqu'à la fin de ce mandat : installation d'une maison à insectes, initiation à la peinture, cross scolaire, pesée des déchets alimentaires dans les cantines...

C'est ainsi que depuis 2009, 96 petits conseillers ont été élus et les 1ers seront en âge de voter l'an prochain. Gageons qu'ils deviennent un jour de bons citoyens et qu'ils continuent avec la même ferveur à servir les Laneuevillois et les Phlinois !

Le Groupe majoritaire

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Les 3 heures de natation



Comme chaque année, le C.M.E. avait décidé de reconduire les 3 heures de la natation au programme de leurs activités. C'est ainsi que le 30 janvier, à la demande de la commune, la Communauté Urbaine du Grand-Nancy avait réservé la piscine aux scolaires, qui de 14 h à 17 h, ont parcouru 113 kms, avec un record pour un garçon de 210 longueurs.

Un grand merci à Jean-Michel PEREIRA et son équipe, le Squale-club, l'O.M.S. et les nombreux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette manifestation pour la grande satisfaction des enfants.

Après-midi jeux avec les personnes âgées

Autre activité que les petits élus aiment proposer, c'est l'après-midi de jeux avec les personnes âgées. Le 24 février, les joueurs, jeunes et anciens, se sont retrouvés au foyer de la Mairaine pour s'affronter à de nombreux jeux : Triomino, dames, Uno, Puissance 4... que les enfants avaient apportés.

A la fin des parties, un goûter était offert pour clore ce moment d'échange intergénérationnel. Enfants et aînés ont été ravis de cet après-midi.



Les enfants et la nature

Le 5 mars dernier, une plantation d'arbustes était prévue. L'association "plus d'arbres plus de vie", parrainée par Jamie Gourmaud "c'est pas sorcier", avait offert les 30 plants (cytise, aubépine, etc...), qui alimenteront en pollen les ruches voisines. Sur les conseils de Raphaël HENRY des services techniques et de Stéphane DEGEILH, Adjoint, parents et enfants se sont mis au travail pour planter, mais aussi protéger les petits arbustes. Les enfants sont repartis avec un livret de conseils de jardinage offert par l'association et ils recevront également un diplôme en fin d'année.

Très sensibles à l'environnement nos jeunes élus ont organisé une matinée de nettoyage de printemps le 19 mars. Outre le ramassage des déchets, cette opération a aussi pour but de sensibiliser les gens sur le respect de la nature. Malgré le froid, des groupes se sont formés "armés" de pinces et de gants, ils ont consciencieusement nettoyé la ville en ramassant plusieurs dizaines de sacs poubelle de débris qui ont été pris en charge par les services techniques.

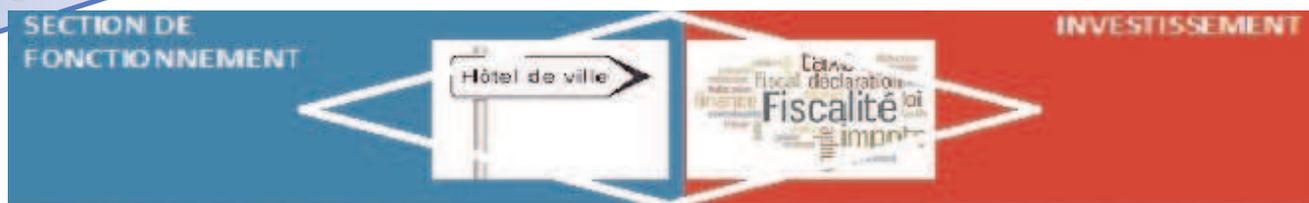


Concours d'échecs

Nouveauté cette année, le C.M.E. a proposé l'organisation d'un tournoi d'échecs. Le 12 mars, 22 joueurs ont répondu à l'invitation des jeunes élus.

Habituée de ce genre de tournois, Cécile MOUGEL nous a permis de rencontrer Catherine CHRETIEN du "club Stanislas Echecs", qui est venue pour l'occasion avec des jeux et des pendules. Jean-Paul HOUTMANN et Lukas BEDEL ont été déclarés gagnants.





Sous l'impulsion de Monsieur le Maire, chacun a oeuvré en 2015 et s'est donné les moyens d'aboutir à un bon résultat sans dégrader les services rendus à nos concitoyens et concitoyennes.

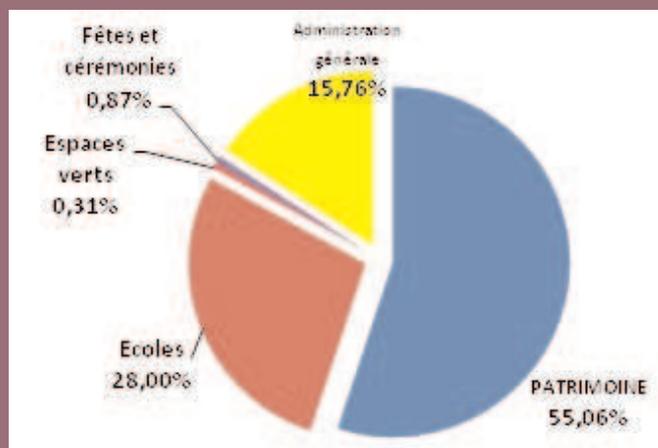
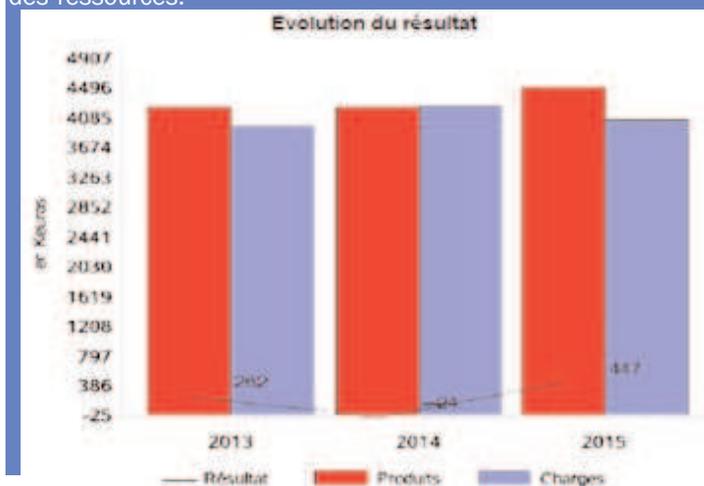


Entre 2014 et 2015, les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 38 000 € soit 0,7%. Cet excellent résultat est obtenu grâce à la baisse de 10% réalisée sur les achats qui compensent l'augmentation de la masse salariale de 7,7%. Cette augmentation de la masse salariale est notamment due à la prise en charge sur l'année complète des salariés contractuels embauchés dans le cadre des TAP (Temps d'activités Péri-éducatives) imposés par le gouvernement actuel.

En 2015, la commune voit ainsi son résultat fortement augmenter, grâce à cette maîtrise des dépenses et l'augmentation des ressources.

L'année 2015 a été marquée par l'étalement dans le temps d'investissements qui se poursuivent en 2016.

Pour autant, 265 988 € ont été investis selon les priorités que nous défendons et développons depuis des années.



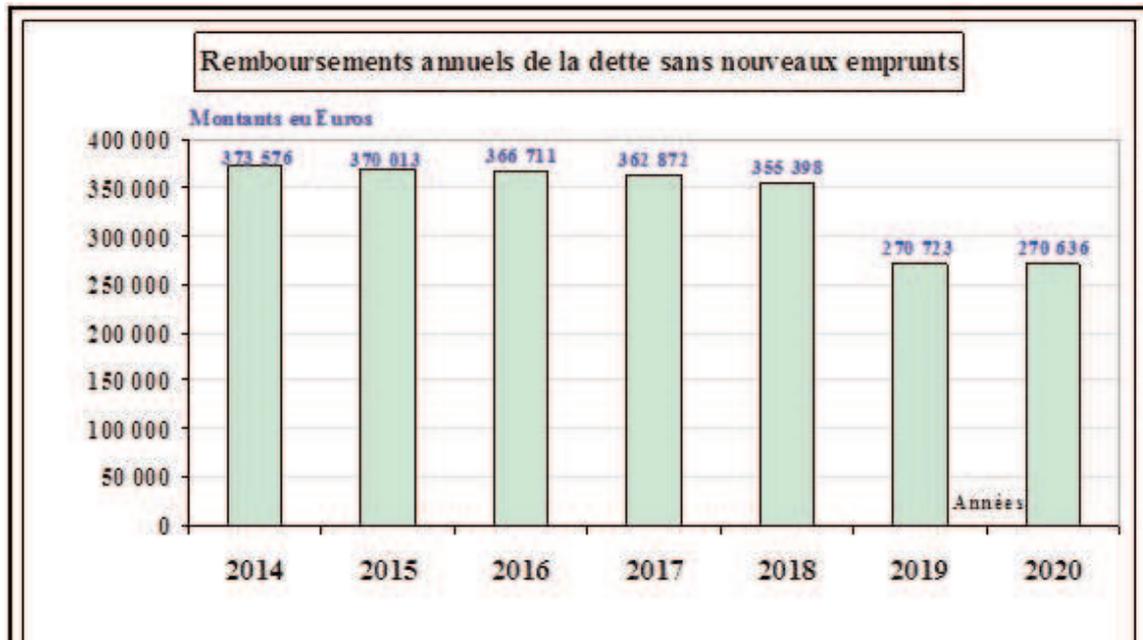
Ce qu'il faut retenir de l'année 2015

La situation financière de notre commune est extrêmement différente de celle de l'an dernier. Pour 2015, la commune enregistre un excédent de fonctionnement de 447 188€, soit le plus important depuis 2010. Ce résultat, fruit du travail de toutes les équipes dans la cadre du plan de maîtrise des dépenses, nous permet de voir l'ensemble des indicateurs de gestion s'améliorer.

Ainsi, notre capacité d'autofinancement, soit notre capacité à rembourser les emprunts, augmente fortement à 575 197 € contre 112 169 € en 2014. Elle couvre largement l'annuité de la dette en capital (190 795 €) dégageant une capacité d'autofinancement net de 384 402 €.

GESTION DE LA DETTE

Depuis l'année 2010, la commune n'a contracté aucun emprunt supplémentaire. Aucun investissement nécessitant le recours à l'emprunt n'a été effectué et la dette par habitant diminue tous les ans.



Le poids de la dette sur les finances de la Commune sera allégé à partir de l'exercice 2019, année à partir de laquelle de nouvelles capacités d'emprunt seront possibles.

Il est important de rappeler que la Commune gère 29 bâtiments communaux pour une superficie totale de 29 150 m².

Soutien aux associations

La commune de Laneuveville-devant-Nancy soutient de façon active l'ensemble des associations du territoire.

Pour l'année 2015, cela a représenté un montant global direct de 246 755 € et indirect de 268 675 € soit un total de **515.450 € pour 34 associations.**

ACTIONS SOCIALES



La commune poursuit aussi sa politique d'accompagnement social à travers le CCAS (Centre communal d'Action Sociale) en versant pour 2016 une subvention de 175 000 €.

FINANCES

BUDGET 2016

Le budget 2016 est marqué par une volonté forte d'œuvrer pour le bien-être des Laneuvevillois et des Phlinois, pour continuer à investir et pour financer notre politique de la ville.

Malgré une baisse cumulée de la dotation de l'état s'élevant à 394.500€ depuis 2014,

Les taux d'imposition 2016 restent inchangés :

Taux d'habitation : 5,59%

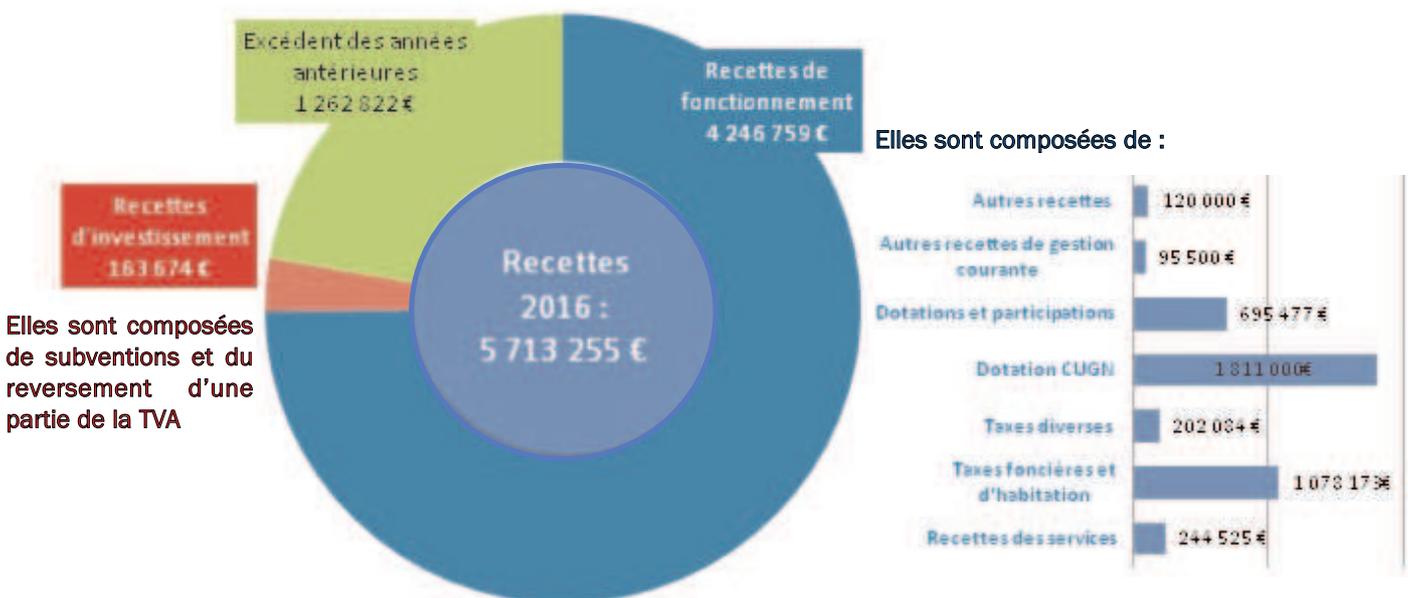
Taxe foncière sur le bâti : 6,84%

Taxe foncière sur le non bâti : 9,78%



Et afin d'anticiper les besoins futurs, quatre axes forts ont défini la réalisation du budget 2016:

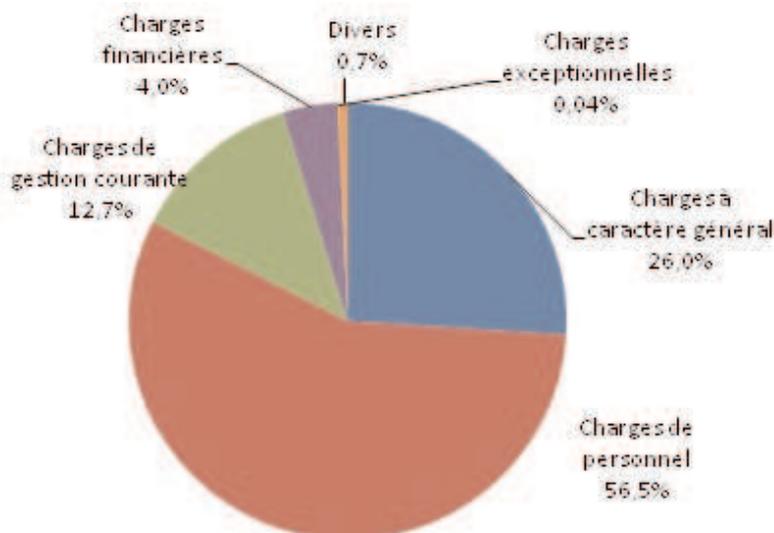
- Pas d'augmentation des impôts,
- Soutien actif aux associations,
- Maintien des services de qualité,
- Accroissement très fort des investissements (grâce notamment au transfert des fonds de la section de fonctionnement),



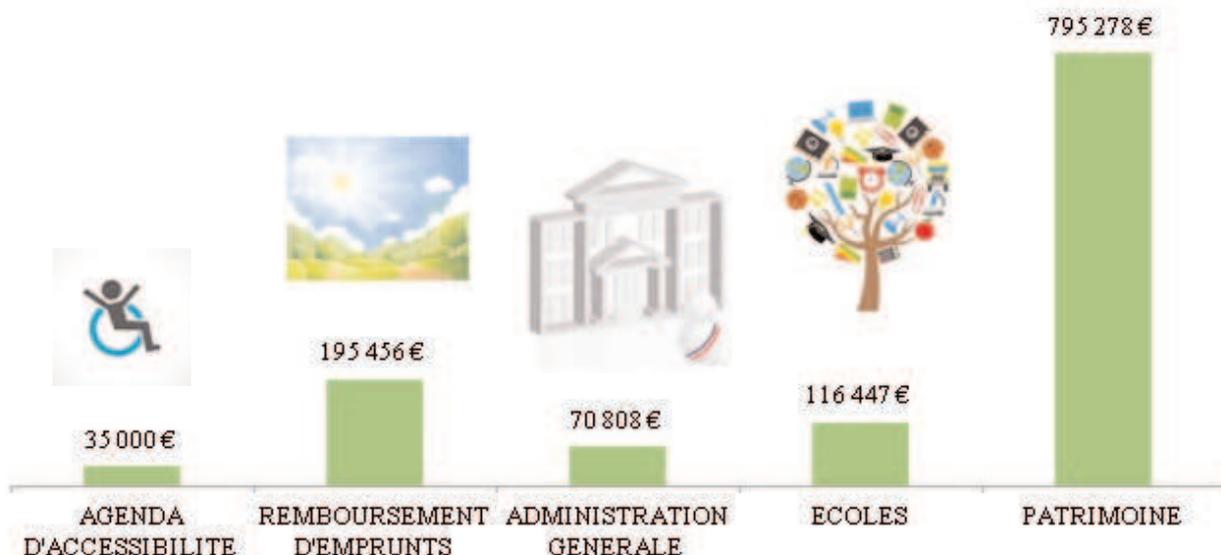
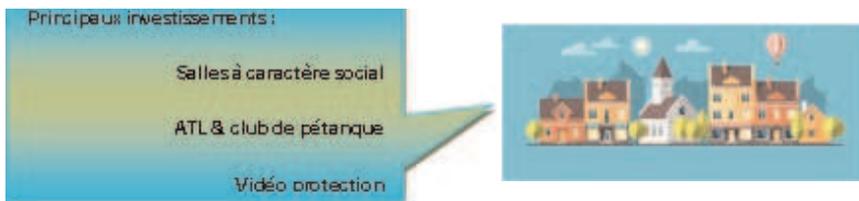
A commune équivalente en taille, Laneuveville-devant-Nancy est la commune dont la fiscalité locale est la plus basse du Grand Nancy.

FINANCES

En 2016, Le montant des dépenses de 4 260 266 € se répartit de la façon suivante :



En 2016, Le montant des investissements budgétés est de 1 452 989 €



Ce qu'il faut retenir pour 2016 !

L'analyse de la situation financière 2015 de la commune montre bien que sans actions complémentaires, l'équilibre financier de la commune est fragile et très sensible aux aléas.

Chaque année, les baisses de dotations de l'Etat remettent les compteurs à zéro et nous demandent de toujours faire plus ; ce qui devient compliqué.

Ainsi le budget 2016 de fonctionnement reste à l'équilibre grâce aux excédents reportés accumulés depuis des années.

Dès lors, la commune n'a pas d'autres recours que, sur le long terme, de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'autofinancement satisfaisante mais aussi d'accroître ses ressources.

ZOOM SUR MA VILLE

LE 25 JUIN 2016 DANS LE PARC DE LA MJC de 14h à 18h
SUIVI DES FEUX DE LA SAINT-JEAN JUSQU'A 00h30

172 enfants par an (dont 85 % de petits Laneuvevillois) fréquentent les centres de loisirs organisés par la MJC. Leurs parents sont aussi parents d'élèves. La volonté de la MJC est de permettre aux parents de s'impliquer ponctuellement ou dans la durée dans son projet éducatif et de donner du sens à l'action des différents partenaires volontaires en cohérence avec le Projet Educatif Territorial (PEDT) mis en place par la commune.

Depuis la rentrée, Florian Noël est coordinateur enfance et jeunesse. La création de son poste au sein de la MJC est à l'initiative de la commune qui le subventionne. Il a pour mission de développer et de tisser le lien avec les familles. Dans cet esprit, le projet "Zoom sur ma ville" consiste à recenser et à rassembler les " savoirs faire " des habitants de la commune qui seront mis en valeur et partagés le temps d'une journée.

Axelle Rousseau, conseillère municipale est partie prenante du pilotage de ce projet auprès de Florian qui coordonne les actions prévues à destination de la jeunesse.

Pour le plaisir des petits et des grands, des stands de jeux insolites, une quinzaine de stands allant de l'alimentaire à l'astronomie, un kiosque d'information à destination de la jeunesse et du modélisme automobile seront notamment proposés.

La Mairie viendra en soutien de ce beau projet en proposant :

- l'intervention d'animateurs des TAP (voir encadrés),
- et l'appui des services techniques par l'installation de marabouts et d'aménagements divers.

Xavier Grandcolas est chargé de piloter l'ensemble du projet.



De gauche à droite : Xavier Grandcolas (Directeur MJC), Florian Noël, Axelle Rousseau (Conseillère Municipale) et Nicole Lerat (Adjointe au Maire)

RECIT DE LA BATAILLE DE NANCY PAR UN ANIMATEUR ET DES ENFANTS DES TAP EN PUBLIC



De façon ludique, les enfants découvrent l'histoire : étude des uniformes, de l'armement (matériel d'époque), de la tactique et de la stratégie en utilisant des figurines peintes par leurs soins.

A l'occasion de la manifestation Zoom sur ma ville, les enfants auront la possibilité de montrer le résultat de leur travail à leurs camarades des autres écoles. Un chroniqueur, vêtu de son armure, fera le récit de la bataille à l'aide d'une maquette pendant que les enfants déploieront les chevaliers miniatures et les emmèneront à l'assaut.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Tous les papiers se recyclent
alors trions-les tous !*

Indispensable, le papier nous accompagne au quotidien, de la maison jusqu'à notre lieu de travail. Alors que 94% des Grands Nancéiens disent que le tri des papiers est simple, seulement un papier sur trois est trié dans le bac de recyclage. C'est pourquoi, nous nous associons avec le Grand Nancy et Ecofolio, l'éco-organisme des papiers, pour que le plus grand nombre des habitants de notre commune participe au recyclage des papiers sur notre territoire.



UNE CONSIGNE SIMPLE ET UN OBJECTIF AMBITIEUX

Tous les papiers se recyclent ! Les journaux, les magazines, les prospectus, les papiers de bureau mais aussi les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirales ou encore les blocs notes avec leurs agrafes, leurs trombones... Plus d'hésitation à avoir, tous sont à jeter dans les bornes de recyclage papiers.

QUE DEVIENNENT VOS PAPIERS TRIÉS ?

Les papiers triés redeviennent des papiers comme votre journal quotidien préféré, le dépliant du nouveau restaurant de votre quartier, les cahiers de vos enfants, les ramettes de feuilles pour votre imprimante...

RECYCLER OU MOINS CONSOMMER ?

Consommer du papier n'est pas un problème si chacun adopte un comportement responsable :

- Privilégiez l'impression recto/verso, le noir et blanc,
- Achetez des produits en papier recyclé ou fabriqués à partir de forêts éco-gérées,
- Et surtout, triez vos papiers, ils seront recyclés !



DÉVELOPPEMENT DURABLE



Où est le point tri le plus proche de mon domicile ?

9 points d'apport volontaire supplémentaires ont été installés sur la commune. Ci-dessous la liste complète :

- Avenue Marthe (La Madeleine) : verre, papier, textile
- Cimetière La Madeleine : verre et papier
- Cimetière rue Raoul Cézard : verre et papier
- Parking Salle des Fêtes : verre et papier
- Rue Raoul Cézard (déchetterie) : verre, papier, textile
- Rue Victor Hugo (5 fontaines) : verre, papier, textile
- Rue des Bégonias : verre, papier
- Impasse du Nid : verre, papier
- Rue des Lauriers : Papier
- Rue de la Barre : verre et papier
- Ecole des 5 Fontaines : papier
- Rue Lucien Galtier (proximité garage Renault) : verre et papier
- Rue de Gérardcourt : verre et papier
- Rue Gabriel Fauré : verre et papier
- Rue des Aulnois, parking SNCF : papier
- Chemin de Baquechamp (derrière le collège) : verre et papier



La commune de Laneuveville-devant-Nancy remplit largement les objectifs de Points d'Apport Volontaire par rapport au nombre d'habitants car on est sur un ratio d'un site pour 336 hab (18 sites avec Sainte-Valdrée pour une population de 6046 habitants) alors que l'objectif annoncé par la Communauté Urbaine du Grand Nancy était d'un pour 500.

Un dernier point d'apport volontaire derrière la Mairie doit faire l'objet d'un aménagement.

CONSEIL :
Pour le confort de tous, merci de ne pas déposer de verre après 20h00 et de laisser les lieux propres.

ENVIRONNEMENT

Une sortie "Découverte des oiseaux" sera organisée le 28 mai 2016 sur les Plaines de Meurthe en association avec la Ligue de la Protection des Oiseaux à 9 heures.

Une inscription à cette manifestation est souhaitée soit directement en Mairie (03 83 51 21 46) ou retourner le bulletin d'inscription ci-dessous à l'accueil de la Mairie.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur..... Adresse :.....

N° de téléphone : Adresse mail :

Participera à la manifestation du 28 mai 2016 "Découverte des oiseaux".

DEPUIS LE 1ER JANVIER, LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND NANCY NE COLLECTE PLUS LES DÉCHETS VERTS EN PORTE À PORTE.

LE GRAND NANCY VOUS PROPOSE PLUSIEURS SOLUTIONS

Je pratique le mulching, je gagne du temps et fertilise mon sol

Le mulching, c'est l'art de tondre sans ramasser l'herbe. Mais pour cela, assurez-vous d'être équipé d'une tondeuse mulcheuse qui va hacher plutôt que couper car c'est là que réside le secret d'un bon mulching !

Et cette pratique présente plusieurs avantages : c'est un réel gain de temps au niveau de la tonte qui garantit un aspect impeccable à la pelouse. On ne ramasse plus l'herbe qui devient un fertilisant naturel et n'a plus à être stockée comme déchets verts.

Comme l'herbe coupée contient 95 % d'eau, le sol conserve son humidité.

J'en fais du paillage pour protéger mes plantes contre les mauvaises herbes

Une fois broyées, feuilles mortes, tontes de haie, de pelouses facilitent, entre autres, le désherbage en réduisant la production de déchets verts.

Avec le paillage je limite les arrosages, j'oublie le désherbage, j'enrichis le sol, je protège mes fruits et légumes, j'améliore les conditions des végétaux, je favorise la bonne santé du sol.

J'en fais du compost

Acquisition auprès du Grand Nancy de composteurs individuels (2 modèles disponibles à 18 € et 28 € selon la taille de votre jardin) avec des conseils sur les bons gestes pour composter.

Je les dépose à la déchetterie et je les récupère gratuitement sous forme de compost

Les 9 déchetteries sur l'agglomération accueillent les déchets de jardin. Ceux-ci sont envoyés sur une plateforme de compostage et le compost obtenu est restitué gratuitement au printemps et à l'automne aux habitants du Grand Nancy.

LES SERVICES MUNICIPAUX ONT ADOPTÉ DÉJÀ CES BONNES PRATIQUES, IMITEZ LES ! :

- paillage des massifs arbustifs avec les résidus du broyage de branches
- mulching à partir de la seconde tonte
- fauchage tardif dans le cadre d'un plan d'intervention différencié sur les pelouses

En complément, des composteurs ont été installés dans les cimetières pour permettre de récupérer les déchets verts.



Une réunion publique a été organisée le 6 avril dernier à la salle des fêtes animée par Thomas Borne, Maître Composteur à la Communauté Urbaine du Grand Nancy. De nombreux conseils ont été prodigués aux personnes présentes.

RAPPEL

Il est enfin rappelé que brûler ses déchets verts est strictement interdit !

PARTICIPATION

CONSEIL DES SAGES

Inscrit dans notre programme électoral, le Conseil des Sages s'est réuni pour la première fois le 25 février à la salle du Conseil Municipal.

Il est composé de 5 femmes et 5 hommes désireux de mettre leur savoir et leurs conseils avisés au service de la commune sur la base du volontariat.

Son but est de donner des avis sur un certain nombre de dossiers menés par le collectif à l'amont de leur réalisation. Ils auront la possibilité de s'auto-saisir de problèmes ou d'idées à mettre en pratique sur la ville et seront force de propositions, de réflexions et de critiques constructives. Sous forme de participation démocratique locale, ils seront l'intermédiaire entre les élus et la population.



ATELIERS DE VIE DE QUARTIER



La mise en place de ces Ateliers de vie de quartier était également inscrite dans notre programme électoral. Une réunion publique a été organisée à la salle des fêtes de Laneuveville-devant-Nancy le 17 février 2016.

Ils ont pour but de renforcer la participation démocratique des habitants. C'est un lieu de concertation et de communication, un espace de recueil d'idées et un lieu d'écoute et de dialogue.

Leurs objectifs sont de valoriser et promouvoir le quartier pour l'intérêt collectif selon 4 axes de réflexion : aménagement du quartier, troubles à l'ordre public et à la sécurité, cadre de vie et développement durable, lien social, entraide et mobilités. C'est travailler ensemble sur des thématiques spécifiques ou des problèmes concernant le quartier. Chaque membre de l'atelier devient un émetteur et récepteur d'informations. La municipalité apportera une aide logistique au fonctionnement des projets proposés.

Un délégué et un suppléant seront élus par le groupe et animeront les réunions. Un(e) conseiller(ère) municipal(e) a été désigné(e) par quartier. Il a un rôle d'observateur. Il transmettra à ses collègues élus les sujets abordés et s'assurera du suivi des demandes pour apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Sur 5 quartiers définis au départ, 3 sont déjà en place et se sont réunis plusieurs fois. Des idées ont déjà été avancées... il faut maintenant les réaliser.

Ces ateliers renforceront le lien social et rapprocheront élus, services de la mairie et habitants autour de projets visant le "BIEN VIVRE" de tous.

LA METROPOLE C'EST MAINTENANT...

LA METROPOLE DU GRAND-NANCY

A la date du 1er juillet 2016, la Communauté Urbaine du Grand-Nancy accèdera officiellement au statut de Métropole. Il s'agira évidemment d'une étape importante dans l'évolution du Grand-Nancy qui, 20 ans après être devenue Communauté Urbaine, voit sa structure évoluer encore dans le cadre de la nouvelle Métropole.

Pour en arriver-là, il a fallu pour les élus communautaires de la majorité dont je suis le Président, comme pour ceux de la minorité, convaincre l'ensemble des communes du Grand-Nancy du bien-fondé de cette démarche. La pédagogie était de mise et je n'ai pu que me satisfaire de l'unanimité exprimée par l'ensemble des communes en faveur de ce projet de nouvelle Métropole.

Dans les faits, ce qui va changer ne portera pas a priori sur les compétences des communes. Car même si cela n'est pas suffisamment rappelé à mes yeux, la Communauté Urbaine du Grand-Nancy est considérée à ce jour comme l'intercommunalité la plus intégrée au niveau national. D'ailleurs, que ce soit depuis la création du District Urbain de Nancy en 1959 et ses 12 communes rassemblées par la gestion commune de l'eau potable et le traitement des eaux usées à la transformation en Communauté Urbaine, le 31 décembre 1995, autour du noyau actuel des 20 communes qui la composent, la coopération intercommunale n'a jamais cessée d'étendre son champ de compétences, remplissant de fait toutes les fonctions exigées en la matière par la loi pour accéder au statut de Métropole. Le Président de la République l'a d'ailleurs rappelé avec insistance lors de sa dernière visite à Nancy, le 29 octobre dernier.

Le projet de Métropole que j'ai contribué à porter avec conviction en tant que vice-président du Grand-Nancy s'inscrit dans une vraie légitimité historique et géographique. D'une part parce que Nancy, en tant qu'ancienne capitale du Duché de Lorraine et pôle intellectuel et scientifique de premier plan et son territoire proche, méritaient de renouer avec un brillant passé et retrouver ainsi une reconnaissance symbolique et une identification à l'échelle nationale que ce nouveau statut peut offrir... Et d'autre part avec l'émergence de la Région Grand-Est. Il me semblait absolument inconcevable que cet immense territoire de 5,5 millions d'habitants ne compte qu'une seule et unique métropole avec l'Euro-Métropole de Strasbourg, de surcroît capitale de cette nouvelle région. Notre Métropole se positionnera comme Métropole d'équilibre au cœur de la Région.

Pour autant, dès le départ, les choses étaient loin d'être gagnées. Car si pour la législation, la Métropole doit associer plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclaves, au sein d'un espace solidaire et engagé dans l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social pour en "améliorer la compétitivité et la cohésion", ce que le Grand-Nancy assure déjà... Il n'en restait pas moins que pour accéder de plein droit au statut de Métropole, le seuil démographique exigé de 400.000 habitants situés dans une aire urbaine de 650.000 habitants constituait un critère que le territoire du Grand-Nancy ne remplissait pas.

Dès lors, le projet que nous avons porté devant le 1er Ministre afin de bénéficier d'une dérogation en notre faveur, s'est concentré tout particulièrement sur les atouts importants liés au haut niveau d'intégration des communes du Grand-Nancy mais également sur le poids de son bassin d'emploi qui déborde largement les limites administratives de la Communauté Urbaine.

Pour nous aider dans notre projet, le précédent de la Communauté Urbaine de Brest, devenue métropole au 1er janvier 2015 malgré un poids démographique (206.719 habitants) plus modeste que celui du Grand-Nancy (266.000 habitants) a forcément plaidé en notre faveur. Nous nous sommes en partie inspirés du modèle Brestois pour affiner notre dossier d'accession au statut métropolitain. D'ailleurs, une délégation de travail composée d'élus, dont j'étais, et de cadres administratifs du Grand-Nancy s'est rendue l'an dernier à Brest pour étudier en détail les contours du projet Brestois afin d'éviter tous les écueils qui auraient pu faire recaler ou retarder l'acceptation de notre dossier.

C'est ainsi qu'à la lumière des exigences formulées par la loi et au regard des expériences extérieures, il nous est apparu qu'en l'état, la Communauté Urbaine du Grand Nancy exerçait en pratique l'ensemble du champ de compétences dévolu aux Métropoles. Ce point me paraissait d'ailleurs essentiel, car en tant que Maire de Laneuveville-devant-Nancy, cela signifiait qu'aucun nouveau transfert de compétences de la part des 20 communes qui composent le Grand-Nancy ne serait requis.

Au contraire, ce que je voudrais souligner ici, c'est le fait que grâce au statut de Métropole, le Grand-Nancy va pouvoir récupérer, à l'échelle de son territoire, des nouvelles compétences jusque là dévolues au Département et à la Région. Ce qui signifie en pratique, que les conseillers communautaires, eux-mêmes élus des 20 communes qui composent le Grand Nancy, auront prochainement en charge des nouvelles responsabilités sur des enjeux auxquels ils n'avaient jusque-là pas leur mot à dire.

LA METROPOLE C'EST MAINTENANT...

Cette évolution sera très appréciable, notamment pour nos petites communes car elle nous donnera de façon très concrète, la possibilité de proposer et décider ensemble, grâce à des élus de proximité pleinement engagés sur le terrain, sur de sujets traités auparavant par le Conseil Départemental ou le Conseil Régional, ce dernier étant maintenant à Strasbourg. Je pense notamment au transfert de la voirie départementale sur le périmètre du Grand-Nancy qui nous permettra de mieux gérer un sujet ô combien sensible pour les usagers et les riverains. Je pense également aux autres grandes compétences sur lesquelles le Grand-Nancy et le Département devront s'accorder dans le cadre d'un transfert pur et simple ou d'une délégation parmi un certain nombre de thématiques importantes comme le tourisme, la culture, le fonds de solidarité pour le logement, le fonds d'aide aux jeunes, pour ne citer que celles-ci. Un groupe de travail coprésidé par le Président du Grand-Nancy et le Président du Conseil Départemental a été chargé d'étudier les conditions du transfert des compétences départementales (moyens matériels, humains et financiers) vers la future Métropole. Nul doute que les discussions parfois âpres ont permis d'aboutir à des solutions de consensus profitables à toutes les parties.

En l'occurrence, cette évolution très attendue nous permettra de renforcer nos possibilités d'action dans la déclinaison pour le Grand-Nancy d'un projet de territoire qui soit plus cohérent avec des partenaires (les communes) avec qui il existe des habitudes de travail et une confiance déjà bien éprouvées.

Vis-à-vis de la Région, les règles du jeu sont elles-aussi appelées à évoluer. Car si d'après la loi, c'est désormais au niveau exclusif de la Région que s'élabore la stratégie économique à travers le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, censé être mis en œuvre par l'ensemble des autres collectivités territoriales, les Métropoles gardent quant à elles une autonomie propre dans la déclinaison de leur modèle de développement économique. Plus clairement, il faut comprendre que tout en prenant en considération les grandes orientations régionales, la Métropole inscrit son action dans une logique motivée par les enjeux propres à son territoire. De surcroît, par souci de cohérence, la négociation du fameux Schéma Régional devra également associer les Métropoles qui auront ainsi l'occasion de participer directement à l'élaboration de ce document stratégique. L'enjeu est considérable et le passage effectif en Métropole le 1er juillet prochain est une belle opportunité, la Région devant élaborer son schéma en 2016.

Par ailleurs, si par le passé, les évolutions de notre structure territoriale ont coïncidé avec un agrandissement du nombre des communes de l'intercommunalité, je tiens à rappeler encore une fois qu'à l'heure actuelle, la question d'une quelconque extension n'est pas à l'ordre du jour. Le projet d'accession au statut de Métropole a été défendu dans le cadre d'un périmètre constant, celui des 20 communes qui composent aujourd'hui le Grand-Nancy.

Pour autant, certaines voix ont pu s'exprimer en faveur d'une extension du périmètre de la nouvelle Métropole. Je suis de ceux qui pensent qu'il le faudra certainement un jour, non pas de manière forcée mais de manière acceptée ou demandée.

Il convient, à la lumière de ce que disent de nombreux spécialistes des territoires, de mieux accorder la réalité du cadre des institutions locales (communes, intercommunalité, département etc...) à celle du vécu quotidien des habitants (travail, mobilité, logement). C'est-à-dire que l'action publique pour le transport ou l'emploi par exemple, ne peut se penser à l'échelle d'une seule commune ou de l'intercommunalité dès lors qu'une grande partie des déplacements concernent des personnes habitant parfois loin de leur lieu de travail.

Enfin, s'il y a bien un sujet qui a pu être objet de certaines incompréhensions dans le dossier de cette nouvelle Métropole, c'est celui de la gouvernance partagée, autre façon de dire que l'exécutif de la future Métropole devrait intégrer des élus de la minorité. Cette contrainte apparente, liée principalement au fait que le statut de Métropole impose le principe de la majorité qualifiée dans certaines prises de décisions, peut en réalité constituer une véritable opportunité pour notre territoire. Car avec l'entrée de nouveaux élus communautaires dans l'exécutif à des postes de vice-présidents, issus de communes parfois non représentées en raison de leur couleur politique, je suis certain que la nouvelle Métropole du Grand-Nancy aura tout à gagner en termes de participation démocratique, de représentativité de la population et d'esprit de construction. Evidemment, il ne s'agit pas de chercher une confusion des identités politiques qui n'a pas lieu d'être mais tout simplement de faire un premier pas vers un nouveau type de gouvernance, mieux ancrée dans l'équilibre des territoires et dans l'intérêt bien compris de chacun de ses acteurs. Sachons donc nous montrer à la hauteur !

Votre Maire

INFORMATIONS

Pour une meilleure sécurité des piétons et des automobilistes

Hormis les voitures mal stationnées sur les trottoirs, les haies des propriétés privées qui bordent les trottoirs peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des voiries, piétons et automobilistes.

Afin d'éviter des accidents, nous rappelons aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien de leurs haies.

Lors des réunions d'ateliers de vie de quartier, plusieurs participants nous ont fait remonter des informations sur des haies qui prennent trop d'ampleur, rendant difficile la circulation des piétons sur les trottoirs ou rendant la visibilité difficile pour les automobilistes à certains carrefours.

Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

En cas de danger grave ou imminent, le Maire peut prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique (en vertu de l'article L. 2212-4 du code général des collectivités territoriales).

Lorsque les démarches amiables sont sans effet, le Maire adresse au propriétaire une lettre le mettant en demeure de faire cesser le danger.

Faute de résultat dans le délai demandé, le Maire peut, par arrêté, faire procéder d'office à l'abattage. Ce délit est passible d'une amende de 5e classe (1 500 €) conformément à l'article R.116-2 du code de la voirie routière "en l'absence d'autorisation, le fait d'avoir établi ou laisser croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier".

De plus, les infractions à un arrêté de Police du Maire (article R 610-5 du code pénal) sont sanctionnées par une amende de 1ère classe (38€ selon l'article 131-13 du même code).

Dans les semaines à venir, une campagne de sensibilisation sur le terrain sera effectuée par la Police Municipale pour rappeler leurs devoirs à ceux qui n'auraient pas lu cet article.

"LA FETE DES VOISINS"

La "Fête des Voisins" se déroulera le vendredi 27 mai 2016.

N'hésitez pas à inviter vos voisins. Vous pouvez vous adresser en mairie pour obtenir des tracts, affiches, invitations pour organiser au mieux cette manifestation.

N'oubliez pas de préciser à l'accueil le jour et l'heure de cette rencontre afin que nous puissions venir faire une photo souvenir de ce moment.

MECHOUI DE LA F.D.C.R.

La Mairie et la F.D.C.R. vous convient à un méchoui **le 5 juin 2016** sur le stade de foot n° 1 à partir de 12 heures. Repas complet, boissons comprises 25 € par personne. Inscriptions au Café du Commerce et auprès de Gérard FLORENTIN 11, rue Raoul Cézard - Tél 03 83 54 17 34.

A partir de 14 heures l'Association "Laneuveville Citoyenne" vous invite à la découverte du football américain : initiation et organisation de matches entre les participants. Animation gratuite - Entrée libre.

FESTIVITES DU 13 ET 14 JUILLET 2016

Le 13 juillet 2016

Le pique-nique de la République se déroulera dans le Parc Fenal près des courts de tennis le 13 juillet 2016 dès 18h30. Chacun amènera son repas ainsi que sa boisson et il n'est pas interdit de partager les spécialités "maisons" ou nationales car la République et la Ville de Laneuveville sont ouvertes à toutes les cultures. Les nappes aux couleurs de la manifestation seront fournies par la municipalité. La Mairie offrira l'apéritif pour les adultes et des jus de fruits pour les enfants et mettra à disposition des sacs et conteneurs pour que chacun dépose ses déchets en bon citoyen respectueux de son environnement. Ensuite, tout le monde sera invité à la "retraite aux flambeaux" traditionnelle puis au feu d'artifice qui sera tiré dans la plaine du Frahaut. Nous vous espérons très nombreux à cette fête de la Fraternité.

Pour des questions d'intendance, vous voudrez bien nous faire part de votre inscription à ce pique-nique avant le **7 juillet 2016** en retournant en Mairie le bon ci-dessous ou en vous inscrivant à l'accueil de la mairie. Nous vous remercions de votre participation.

Monsieur, Madame participeront au pique-nique de la République du 13 juillet 2016.

Nombre de participants adultes : Enfants :

Bulletin à retourner en Mairie, 35, rue du Général Patton 54410 - LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY avant le 7 juillet 2016

INFORMATIONS

Rendez-vous importants

14-16/05/2016	Exposition des artistes locaux Salles des fêtes
25/05/2016	Collecte de sang - Salle des fêtes
27/05/2016	Fête des Voisins
28/05/2016	Découverte des oiseaux Plaines de Meurthe
28/05/2016	Cart'son - Parc M.J.C.
04/06/2016	Fête du vélo - Rendez-vous parking salle des fêtes
05/06/2016	Méchoui de la FDCR - Stade foot n° 1
10/06/2016	Conférence sur le Sommeil et la Nutrition - Salle Polyvalente MJC
11/06/2016	Fête de l'Eté à La Madeleine
12/06/2016	Barbecue Don du Sang La Madeleine
18-19/06/2016	80 ans du Club ESL FOOT - Stade n° 1
18-19/06/2016	AMRCL Vintage Offroad Nationaux La Madeleine
25/06/2016	Zoom sur ma ville et Feux de la Saint-Jean à la M.J.C.
26/06/2016	Barbecue Judo - La Madeleine
13/07/2016	Pique-Nique de la République
14/07/2016	Concours de pêche, Concours de boules, Jeux pour les enfants
03/09/2016	Forum des Associations et "Portes Ouvertes" MJC
03/09/2016	Accueil des nouveaux habitants
17-18/09/2016	Triathlon de Laneuveville
23/09/2016	Conférence sur les Secrets de la Longévité - Salle Polyvalente MJC
24-25/09/2016	Jardin de Ville - Jardin de Vie - Parc du Château de Montaigu
08/10/2016	Repas des Anciens Salle des fêtes

Déjections canines - Rappel

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (68 euros).

Mairie de Laneuveville-devant-Nancy représentée par son
Maire : Serge Bouly
35, rue du Général Patton 54410 Laneuveville-devant-Nancy
Directeur de la publication : Serge Bouly
Responsable de la rédaction : Claudine Florentin
Imprimeur : La Nancéienne d'impression 24 rue du Haut-Bourgeois 54000 NANCY
Date de la parution : mai 2016

Accueil des nouveaux habitants

La Municipalité organisera le 3 septembre 2016 une réception afin d'accueillir les nouveaux habitants et leur présenter les membres de l'équipe municipale et la ville avec visite en bus des différents quartiers, découverte des bâtiments communaux, écoles, équipements sportifs, etc... Une invitation vous sera adressée par courrier.

Vous avez emménagé en 2015-2016

NOUVEAUX HABITANTS - FAITES-VOUS CONNAITRE

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE..... TEL.....

Papillon à retourner en mairie adressé à André CHARPENTIER - Adjoint aux fêtes et cérémonies, jumelage.

SITE INTERNET : <http://www.ville-laneuveville-devant-nancy.fr>